



Numéro de l'acte	2020-84- FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7-10

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

QUESTION N°2020-84

FINANCES : REQUALIFICATION CENTRE VILLE D'ARQUES - autorisation de programme et crédits de paiement **Budget Principal** – Ajustement

RAPPORTEUR : Monsieur Joël DUQUENOY

Par délibération n°2012-146 en date du 8 octobre 2012, la commune a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP)

Par délibération n° 2018-18 en date du 29 mars 2018, la commune a décidé d'ouvrir un budget annexe « Centre-ville » suivant l'instruction M14 et soumis à la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), afin de tenir une comptabilité de stocks spécifique pour individualiser les opérations de requalification du Centre-ville.

Pour mémoire, par délibération n° 2018-49, la commune a décidé d'ouvrir une autorisation de programme dont les éléments étaient les suivants :

Montant global de l'AP : 8 643 774 € HT

- ✓ BP 2018 : 2 230 910 €
- ✓ CP 2019 : 2 957 854 €
- ✓ CP 2020 et suivants : 3 454 981 €

L'équilibre de cette AP sera assuré comme suit :

- ✓ Cessions des terrains : 2 948 767 €
- ✓ Participation communale : 5 694 977 €

Considérant la volonté de distinguer les opérations :

- Les aménagements et parcelles destinées à la revente des opérateurs relèvent du budget annexe,

- Les aménagements et parcelles qui demeurent dans le patrimoine de la ville d'Arques, relèvent du budget principal.

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2020, 2021 et suivants, au vue du bilan financier prévisionnel d'aménagement, réalisé par l'AMO Qualivia., il est proposé de proposé de mettre en œuvre une AP pour la réalisation des opérations de requalification du Centre-ville **au budget principal**.

Le montant prévisonnel des opérations s'établit à 7 445 841,00 € TTC de 2018 à 2022

Une fiche annexée fait apparaître l'opération, ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'inscrire les crédits correspondants au BP 2020 et suivants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à l'exécution de ces programmes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 29 juillet 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL



CENTRE VILLE

Budget principal

n° de L'AP		7				
COUT TOTAL DE L'OPERATION		7 445 841,00 €				
	Payé en 2019 et années antérieures	Total AP	2020	2021	2022	
	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	Budget principal	
Phase 1a						
Etudes	209 970,39 €	555 078,00 €	172 341,00	10 000,00	9 680,00	
Foncier + frais annexes	707 876,31 €	365 566,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €		
Travaux	297 912,00 €	978 334,00 €				
Frais de gestion		30 000,00 €				
Total	1 215 758,70 €	1 928 978,00 €	192 341,00	50 000,00	9 680,00	
Recettes - vente foncier	- €	- €				
Solde opérationnel	1 215 758,70 €	1 928 978,00 €	192 341,00 €	50 000,00 €	9 680,00 €	
Montant TTC sur budget principal						
Phase 1b						
Etudes		- €				
Foncier		- €				
Travaux		1 242 386,00 €	- €	1 242 386,00 €		
Frais de gestion		40 000,00 €	- €	40 000,00 €		
Total		1 282 386,00 €		1 282 386,00		
Recettes - DETR + DSIL		- €	382 188,00 €			
Solde opérationnel		900 198,00 €	382 188,00 €	1 282 386,00 €	- €	
Montant TTC sur budget principal				1 538 863,20 €	- €	
Halle						
Etudes	177 990,54 €	205 608,00 €	-	71 942,00		
Foncier + frais annexes	220 646,59 €	226 154,00 €	- €	13 000,00 €	26 000,00 €	
Travaux		1 227 500,00 €	- €	859 250,00 €		
Frais de gestion		41 000,00 €	- €	41 000,00 €		
Total	398 637,13 €	1 700 262,00 €		985 192,00	26 000,00	
Recettes - Fisac		200 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €	
Recettes Pradet		- €	- €	- €	- €	
Total recettes	- €	200 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €	
Solde opérationnel	398 637,13 €	1 500 262,00 €	200 000,00 €	985 192,00 €	26 000,00 €	
Montant TTC sur budget principal					31 200,00 €	
Phase Centrale						
Etudes		- €				
Foncier		- €				
Travaux		1 146 904,00 €	- €	1 146 904,00 €		
Frais de gestion		41 003,00 €	- €	41 003,00 €		
Total	- €	1 187 907,00 €	192 341,00 €	2 317 578,00	35 680,00	
Recettes - vente foncier		- €	- €			
Solde opérationnel		2 545 599,00 €	192 341,00 €	2 317 578,00 €	35 680,00 €	
Montant TTC sur budget principal				2 781 093,60 €	42 816,00 €	
Phase Est						
Etudes		- €				
Foncier		- €				
Travaux		1 118 308,00 €		1 118 308,00 €		
Frais de gestion		228 000,00 €		104 000,00 €	124 000,00 €	
Total	- €	1 346 308,00 €		1 222 308,00 €	124 000,00	
Recettes - vente foncier		- €				
Solde opérationnel		1 346 308,00 €	- €	1 222 308,00 €	124 000,00 €	
Montant TTC sur budget principal						
Cité verrière						
Etudes		- €				
Foncier		- €				
Travaux		- €				
Frais de gestion		- €				
Total		- €				
Total						
Etudes	387 960,93 €	760 686,00 €	172 341,00 €	81 942,00 €	9 680,00 €	
Foncier	928 522,90 €	591 720,00 €	20 000,00 €	53 000,00 €	26 000,00 €	
Travaux	297 912,00 €	5 713 432,00 €	- €	4 366 848,00 €	- €	
Frais de gestion	- €	380 003,00 €	- €	226 003,00 €	124 000,00 €	
Total	1 614 395,83 €	7 445 841,00 €	192 341,00 €	4 727 793,00 €	159 680,00 €	
Recettes Diverses		582 188,00 €	582 188,00 €	- €	- €	
FCTVA		1 258 280,00 €	304 131,73 €	33 924,98 €	920 223,65 €	
Total		1 840 468,00 €	886 319,73 €	33 924,98 €	920 223,65 €	
Besoin de financement sur budget principal en TTC						
	- €	5 605 373,00 €	693 978,73 €	4 693 868,02 €	760 543,65 €	



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020**

Affiché le 30 Juillet 2020

L'An Deux Mille Vingt le vingt neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 juillet 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents jusqu'à la question 2020-78 incluse et 21 présents à partir de la question 2020-79
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 9 absents excusés avec pouvoir jusqu'à la question 2020-78 incluse et 8 à partir de la question 2020-79

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Catherine LAMOOT

Corinne REANT ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS jusqu'à la question 2020-78 incluse

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.